



Le Broc
Conseil Municipal
Séance du 04/01/2021

Compte-rendu sommaire

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le Lundi 04 Janvier 2021 à 20 heures 00, sous la présidence de Monsieur Olivier TEZENAS, Maire.

Date de la convocation : le 22 Décembre 2020

Etaient présents : Mmes et Mrs Olivier TEZENAS, Arnaud BOURGEOIS, Lionel DIRAND, Gaëlle EYDIEUX, Yoann LEOTOING, David ANDRE, Fabien CHAPOUL, Maxence FAUCHER, Jean-Paul GUICHARD, Cécile LAURENT, Nelly RICA, Joëlle VERGE

Etaient représentées : Mmes Eva RUAULT (pouvoir à Mr Olivier Tezenas), Monique TIXIER (pouvoir à Mr Lionel Dirand)

Etait absent : Mr Korentin DUPARC

Monsieur David ANDRE est élu secrétaire de séance.

RUE DE LA CANCHE - RUELLE DE LA FONTAINE - DEMANDES DE SUBVENTION DETR 2021

Le programme a pour vocation de remettre en eau la fontaine de La Canche, en captant les sources et en créant un collecteur des eaux pluviales, de réaliser un caniveau central en calade avec enrobés jusqu'au front bâti ; selon le principe mis en place sur les précédents exercices. La dissimulation des réseaux d'électricité et de téléphone feront partie de ces travaux d'embellissement de ces rues. La requalification de ce secteur se fera conjointement avec les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement qui sont sous la compétence du SIREG de la Région d'Issoire.

Le Cabinet Géoval, chargé de la maîtrise d'œuvre de ces travaux, a estimé le montant des travaux d'aménagement des espaces publics de la Rue de la Canche - Ruelle de la Fontaine à 253 000.00 € H.T., la subvention escomptée est de 75 900.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ Sollicite l'inscription du programme d'aménagement des espaces publics 2021 en vue l'attribution d'une subvention de 30 % sur un montant de travaux H.T. de 253 000.00 €, soit :
 - D.E.T.R. 2021 75 900,00 €

Votes : 14 pour.

RUE DE LA CANCHE - RUELLE DE LA FONTAINE - DEMANDES DE SUBVENTION REGION

Le projet peut être financé à hauteur de 50 %. Cette aide est cumulable avec toute autre aide publique dans la limite de 80 % d'aides publiques. Ce projet s'inscrit dans la continuité des travaux de réhabilitation de l'ensemble des rues du bourg entamé depuis plusieurs années et qui se poursuivra dans les années à venir avec les rues non traitées à ce jour.

Le Cabinet Géoval, chargé de la maîtrise d'œuvre de ces travaux, a estimé le montant des travaux à 253 000.00 € H.T., la subvention escomptée est de 126 500.00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Sollicite la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'obtention d'une subvention au titre du Programme de soutien en faveur des villages remarquables, de 50 % du montant des travaux de 126 500.00 € H.T.
- Approuve le principe de financement suivant :
 - o Subvention Région 126 500.00 €
 - o DETR 2021 75 900.00 €
- Précise que le financement de la Commune sera assuré soit par les ressources propres soit par emprunt,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette demande.

Votes : 14 pour.

ACHAT EPAREUSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'afin de compléter l'équipement du nouveau tracteur, les Etablissements MARVELIN-BMA 63 à Saint Germain-Lembron, propose une épaveuse d'occasion, au prix de 28 000.00 € H.T. avec reprise de notre ancien matériel pour 3 500 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte la proposition faite par les Etablissements MARVELIN-BMA 63 à Saint Germain-Lembron,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la proposition.

Votes : 14 pour.

BAIL DE LOCATION Mr DENIS CROIZET

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Denis CROIZET, qui souhaite obtenir un bail pour la portion de la parcelle G 1207, d'une superficie de 100 m², jouxtant sa propriété, qu'il occupe à usage de cour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte de louer à Monsieur Denis CROIZET, 100 m² de la parcelle G 1207, jouxtant sa propriété, avec réserve de droit de passage et d'échafaudage afin d'atteindre les propriétés communales contigües,
- Fixe le montant du loyer annuel à 10 €,
- Autorise Monsieur le Maire à établir le bail à intervenir.

Votes : 14 pour.

QUESTIONS DIVERSES

ECLAIRAGE PUBLIC - DIAGNOSTIC ENERGETIQUE

Monsieur Arnaud BOURGEOIS donne lecture du diagnostic énergétique de l'éclairage public remis par le SIEG du Puy-de-Dôme pour le parc de la Commune. L'état des lieux fait apparaître 46 lanternes vétustes sur 316 et de 22 kits rétrofit LED à installer sur lanternes existantes, soit au total 68 lanternes à rénover.

Le montant des travaux est chiffré à 40 900 €.

La part communale s'élève à 20 450 €.

L'étude démontre un retour sur investissement en 4,7 ans pour un fonctionnement de l'éclairage public avec coupure la nuit.

Considérant le décret du 12 juillet 2011 et l'arrêté du 27 décembre 2018, les normes NF EN 130201, la Directive EuP (2005/32 CE) et le règlement 245/2009 CE ; le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De procéder à l'optimisation du parc d'éclairage en LED,
- Accepte la proposition de rénovation pour un montant de 40 900 €,
- Accepte que la Commune verse à titre de fonds de concours 50 % du montant H.T., soit 20 450 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de financement à intervenir.

Votes : 14 pour.

ROUTE DE BERGONNE - PARKING

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré Monsieur Aurélien BARTHOLE qui souhaite vendre une portion de son terrain, route de Bergonne. Comme évoqué lors du conseil municipal de décembre, il est urgent de penser à créer du stationnement pour désengorger l'entrée du village. Monsieur BARTHOLE souhaite céder une portion de terrain au prix de 30 € le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- se déclare favorable à l'acquisition à l'amiable d'une portion de terrain à déterminer par document d'arpentage, au prix de 30 € le m²,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette transaction.

Votes : 14 pour.

Colis de fin d'année des aînés : La distribution a eu lieu juste avant Noël et les retours sont très positifs.

Marché Drive du Lembron : Mr David ANDRE informe le Conseil Municipal que depuis le confinement un marché « Drive du Lembron », composé de producteurs locaux. Tous les mois ce marché se déplace permettant de faire découvrir les communes aux personnes ayant réservées leur panier sur cagette.net. Le Drive du Lembron souhaite venir en mars au Broc. Le Conseil Municipal se déclare favorable à la venue de ce marché sur la commune, suivant les conditions climatiques, il pourra être de plein air ou à l'intérieur d'un bâtiment communal.

Exposition : Une exposition devait être programmée en février, compte tenu de la pandémie il n'est toujours pas possible de planifier ce type de manifestation.

Monsieur Yoan LEOTOING est acquéreur de la parcelle cadastrée G 1641, il informe le Conseil Municipal qu'il souhaite acquérir conjointement la parcelle G 1783, sise juste devant la première à l'usage de cour, propriété de la Commune. Cette transaction devra faire l'objet d'une délibération lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

Messieurs Fabien CHAPOUL et Yoan LEOTOING ont pris des renseignements pour une lame à neige à atteler sur le relevage avant du nouveau tracteur. Monsieur le Maire leur demande de faire chiffrer le coût d'un tel outil.

Déneigement : Suite aux chutes de neige de la nuit, la circulation dans le bourg a été difficile pour certains ce matin, malgré l'intervention des services techniques.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les rues du bourg sont priorisées en fonction de leur desserte et de leur configuration. Les agents municipaux interviennent plus tôt ces jours-là pour rendre la traversée du bourg plus facile et notamment l'accès à l'école. Il faut noter que l'action du salage des rues ne peut être efficace sans le passage des véhicules, lorsque le trafic est faible, l'efficacité du sel diminue. Des bacs de pouzzolane sont disséminés dans le village pour permettre aux usagers en difficulté d'obtenir un peu plus d'adhérence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.

Le Maire,
Olivier TEZENAS

